



JACQUEMINOIS

Volume 16, numéro 1, 25 janvier 2024

MOT DU CONSEIL

Chers concitoyens de Saint-Jacques-le-Mineur,

Alors que les lumières festives des fêtes s'éteignent et que nous embrassons la routine avec un nouveau souffle, il est temps de célébrer le charme hivernal qui embellit notre communauté. Nous sommes ravis de vous annoncer l'ouverture de la patinoire au parc Camille Beaudin, un lieu où la joie et l'amusement s'entremêlent sous le ciel hivernal. Par contre, avec la température incertaine, restez à l'affût de la fermeture ou ouverture de la patinoire sur le site internet de la municipalité : sjlm.ca

Nous lançons une invitation spéciale à tous les résidents de Saint-Jacques-le-Mineur : joignez-vous à nous le 17 février pour le Carnaval d'hiver du temps des sucres. Cet événement emblématique est une occasion parfaite pour réchauffer nos cœurs et renforcer les liens qui font de notre communauté un endroit unique.

Le Carnaval d'hiver sera le théâtre d'activités divertissantes, de compétitions amicales et de découvertes gustatives qui égayeront cette saison froide. Qu'il s'agisse de déguster des mets délicieux, de participer à des jeux d'hiver palpitants ou de simplement profiter de la compagnie de nos voisins, cet événement promet une journée mémorable pour tous.

Saint-Jacques-le-Mineur se prépare à vivre un hiver resplendissant et nous vous encourageons à vous joindre à nous pour partager ensemble la magie de cette saison. Que ce soit sur la glace de la patinoire ou au cœur du Carnaval, soyons unis dans la célébration de notre communauté dynamique et chaleureuse.

Au plaisir de vous retrouver nombreux pour des moments de bonheur et d'émerveillement.

Votre conseil municipal,



 Carbure Design

La prochaine séance du conseil aura lieu le mardi 20 février 2024 au centre communautaire du Camping du Lac Mineur situé au 397A, chemin du Ruisseau à 19 h. Les séances sont diffusées en simultanée sur la plateforme Zoom et l'enregistrement est rendu disponible au lendemain des séances sur la chaîne YouTube et le site internet.

Dépôt de projets de règlements

Projet règlement numéro 369-2024-3 modifiant le règlement numéro 369-2018 sur le plan d'urbanisme

L'objet de ce règlement est de modifier le plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville suite à l'entrée en vigueur du règlement d'amendement numéro URB-205-14-2022 relatif à la gestion de l'urbanisation.

Projet de règlement numéro 1210-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 1200-2018

L'objet de ce règlement est d'assurer la concordance au règlement numéro URB-205-14-2022 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC des Jardins-de-Napierville et relatif à la gestion de l'urbanisation. Tel que l'oblige maintenant le SADR, l'amendement numéro 1210-2024 vient assujettir la zone de réserve RR-01 à la production d'un plan d'aménagement d'ensemble dans le cas d'un développement résidentiel.

Projet de règlement numéro 9200-2024 relatif au plan d'aménagement d'ensemble (PAE).

L'objet de ce règlement est d'assurer la concordance au règlement numéro URB-205-14-2022 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville et qui vient assujettir la zone de réserve RR-01 à la production d'un plan d'aménagement d'ensemble dans le cas d'un projet de développement résidentiel.

Une assemblée de consultation pour ces trois projets de règlement sera tenue le mardi 20 février 2024 à 18 h avant la séance ordinaire du conseil dans la salle située au 397A, chemin du Ruisseau, Saint-Jacques-le-Mineur.

Nouveaux règlements en vigueur

Règlement numéro TX-502 visant à fixer le taux de taxe municipale et les conditions de perception et de tarification de l'exercice 2024

L'objet de ce règlement est de définir les différents taux de taxation à imposer aux citoyens selon les secteurs et les services conformément au budget adopté en séance extraordinaire pour l'année 2024.

Règlement numéro AD-108-1 modifiant le règlement numéro AD-108 relatif aux tarifs des biens et services rendus par la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur

L'objet de ce règlement est d'apporter des modifications au règlement numéro AD-108 notamment pour tenir compte de l'inflation du coût de la vie dans les tarifs exigés par la municipalité et pour prévoir des frais de désistement suivant une demandes de services.

Règlement numéro AD-109 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 326-2021 constituant les comités consultatifs municipaux

L'objet de ce règlement est de retirer certains comités consultatifs municipaux et de revoir le rôle général de certains d'entre eux.

DIVISION DU TERRITOIRE EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

Chers citoyens et citoyennes, le conseil municipal a adopté l'an dernier, un règlement prévoyant d'assujettir son territoire à la division en districts électoraux pour les prochaines élections générales municipales de novembre 2025.

Cette décision a surtout été prise dans un souci d'économie. En procédant à la division par district lors d'élections générales ou partielles, cela permet d'imprimer beaucoup moins de cartons de vote et parfois, de prévoir moins de tables de votes, donc moins de personnel à engager.

Début des travaux pour établir notre nouvelle carte électorale municipale

De janvier à mai 2024, nous allons établir la carte électorale en vue des élections générales municipales du 2 novembre 2025.

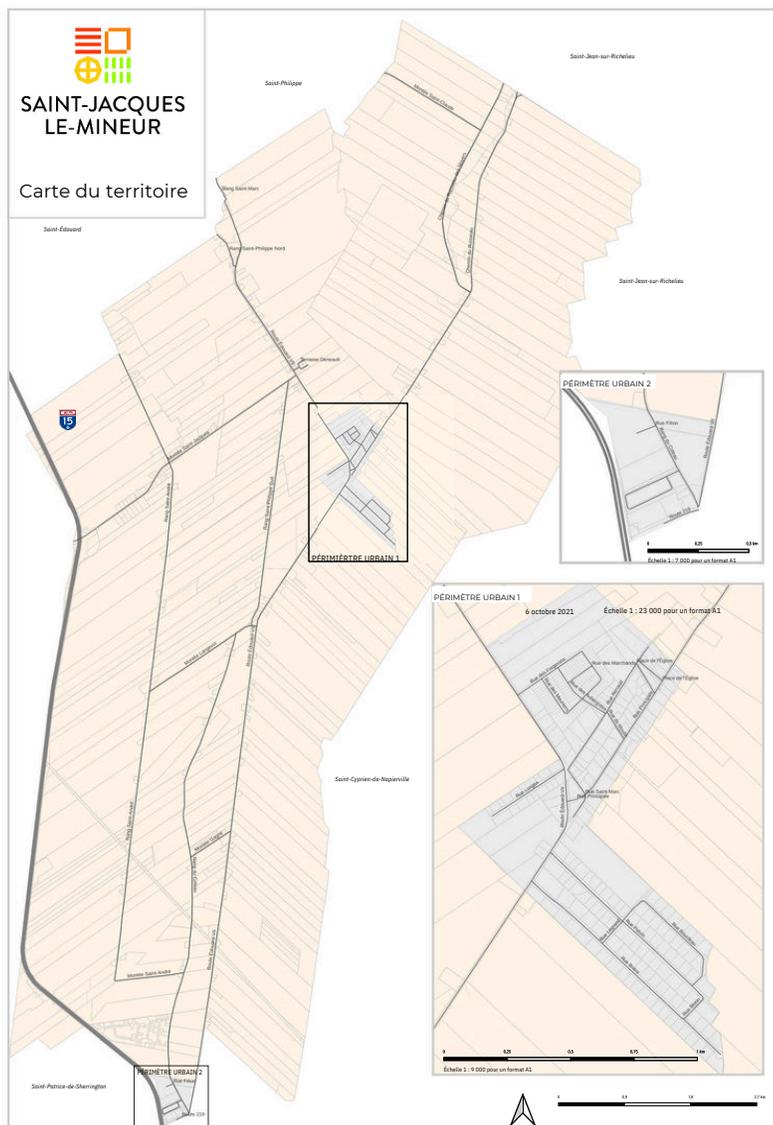
La division du territoire marque le début du processus électoral municipal. Pour établir notre carte électorale, nous devons définir les limites géographiques de nos districts électoraux. Lors des prochaines élections générales municipales, les électrices et les électeurs voteront pour l'une des personnes qui se présenteront comme conseillères ou conseillers dans leur district électoral.

Rassurez-vous, cette personne n'aura pas besoin d'habiter le district pour lequel il ou elle se présentera. Cette procédure ne représentera donc pas un frein à la vie démocratique.

La représentation effective

Pour assurer une représentation juste et équitable des citoyennes et des citoyens au conseil municipal, la division doit respecter deux grands critères :

1. Les districts électoraux doivent être délimités de façon que chaque conseillère et conseiller représente sensiblement le même nombre d'électrices et d'électeurs;
2. Les districts doivent respecter les communautés naturelles de la municipalité : ils doivent tenir compte des barrières physiques, des tendances démographiques, de la superficie, de la distance ainsi que des limites des arrondissements et des paroisses.



À surveiller : la publication de notre projet de règlement

L'équipe municipale divise elle-même son territoire en districts électoraux. Nous vous informerons de notre projet de carte électorale dans un avis public que nous publierons dans le Jacqueminois du mois de février 2024, suivant le dépôt du projet de règlement à la séance du 20 février 2024.

En tant qu'électrice ou électeur, vous pouvez participer à ce processus. Si vous n'êtes pas d'accord avec notre projet de division, vous aurez 15 jours pour nous faire connaître votre opposition par écrit. Si un nombre suffisant de personnes s'oppose à notre projet (la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* définit ce nombre), nous tiendrons une audience publique au cours de laquelle vous pourrez vous exprimer.

Pour en savoir plus sur la division du territoire municipal en districts électoraux, vous pouvez consulter les pages de la Commission de la représentation électorale dans le site Web d'Élections Québec.

Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes

Lors de la dernière séance du conseil, la greffière-trésorière a déposé la liste finale de l'état d'endettement des personnes envers la municipalité au 8 janvier 2024. Un état de compte final sera retourné aux contribuables, comprenant une mention du risque de ventes pour taxes et de la transmission du dossier à la MRC des Jardins-de-Napierville qui s'occupe de la vente aux enchères des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

La vente pour taxes de la MRC des Jardins-de-Napierville sera tenue le jeudi 9 mai 2024. La municipalité devra transmettre la liste finale à la MRC au plus tard le vendredi 16 février. Au-delà de cette date, tout paiement devra être fait à l'ordre de la MRC, la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur ne sera plus autorisée à recevoir des paiements et traiter les dossiers contenus dans la liste finale. On vous invite donc à régler votre solde avant cette date pour éviter cette situation.

Voilà! Pour le compte de taxes en ligne et la réduction du papier!

Il est encore temps de vous inscrire pour recevoir votre compte de taxes entièrement en ligne.

La municipalité a fait l'acquisition l'année dernière du logiciel Voilà! qui se veut un portail citoyen permettant d'organiser des consultations publiques, des sondages, de partager un calendrier d'événements ou de collectes, mais aussi de consulter le compte de taxes en ligne.

Les citoyens et citoyennes peuvent donc se rendre sur leur portail personnalisé et ajouter les comptes de taxes relatifs à leur.s propriété.s dans leur portail : <https://saint-jacques-le-mineur.appvoila.com/fr/>.

Cette démarche permet non seulement d'accéder plus rapidement à vos informations personnelles, mais aussi, d'économiser du papier dans un souci de protection de l'environnement et d'écoresponsabilité.

On vous invite donc à souscrire dès maintenant au portail Voilà! et y ajouter votre compte de taxes 2024, n'oubliez pas de sélectionner l'option pour le recevoir en ligne uniquement à défaut de quoi, vous aurez aussi une copie par la poste. Les comptes de taxes seront disponibles au plus tard le 7 février 2024.

Dates de versements de taxes à retenir

Veuillez prendre note que les taxes foncières pour l'exercice 2024 seront perçues en quatre versements aux dates suivantes :

1er versement	7 mars 2024*
2e versement	2 mai 2024
3e versement	4 juillet 2024
4e versement	5 septembre 2024

*Cette date n'est pas définitive puisqu'elle doit correspondre au 30e jour suivant l'expédition des comptes de taxes. Elle sera confirmée dans l'envoi sur votre relevé.

BIBLIOTHÈQUE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

89, rue Principale

Heures d'ouvertures régulières

Lundi	13 h à 16 h	18 h 30 à 20 h30
Mercredi	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h30
Vendredi	13 h à 16 h	
Samedi	10 h 30 à 12 h	

Le conseil est fier de vous informer que le poste de préposé de la bibliothèque sera désormais rémunéré! En effet, depuis l'ouverture de la bibliothèque en 2000, la municipalité a eu le privilège de bénéficier de l'expertise et du dévouement de responsables hors pair, dont monsieur Benoit D'Avignon pendant plus de 20 ans, et madame Nathalie Auclair depuis 2022.

Sans ces personnes, la bibliothèque n'aurait pu survivre, puisque le travail de responsable implique la gestion des collections et des relations avec le réseau Biblio Montérégie, la coordination et la formation des bénévoles, la mise à jour de l'inventaire, l'organisation d'animations, l'offre de service aux citoyens et citoyennes et bien plus.

Beaucoup de changements ont eu lieu dans les dernières années, tant au niveau de l'image du bâtiment lui-même avec les quelques améliorations à l'intérieur, mais aussi dans la culture des gens qui fréquentent la bibliothèque. Grâce à votre implication, mais aussi et surtout à la vision de notre responsable, nous avons presque triplé le nombre de locations, nous avons introduit le programme biblio-jeux et proposé une toute nouvelle programmation d'activités pour ne nommer que cela.

Nous souhaitons donc reconnaître le travail de la préposée à la bibliothèque, madame Nathalie Auclair, en créant un poste officiel et rémunéré. Nous en profitons pour remercier le préposé précédent, ainsi que tous les bénévoles qui font de cet endroit un lieu de rassemblement pour les jacqueminois et les jacqueminoises.

Service de transport adapté

Cette année encore, la municipalité a renouvelé l'entente de partenariat avec la Ville de St-Jean-sur-Richelieu pour la fourniture d'un service de transport adapté.

Ceux et celles qui aimeraient en bénéficier gratuitement peuvent le faire en contactant le service au 450-359-2010. Pour tous les détails, visitez la page du service au lien suivant : <https://sjsr.ca/transport-collectif/transport-adapte/>

Période d'inscriptions pour les maternelles 4 et 5 ans

La période d'inscription officielle des nouveaux élèves à la rentrée scolaire 2024-2025 aura lieu du 12 au 16 février 2024 pour le préscolaire.

L'inscription se fait en personne à l'école 115, rue Renaud.

Important !

Les parents doivent inscrire leur enfant pendant la période prévue. Un élève inscrit après le 1er mai pourrait se voir déplacé s'il y avait un surplus d'inscriptions.

DOSSIERS D'URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS

Rappel preuves de vidanges de fosses septiques

La municipalité a procédé dans les derniers jours à l'envoi d'avis de rappel dans le cadre de l'obligation de fournir les preuves de vidanges de fosses septiques pour les années 2022 et 2023. En effet, la vidange des fosses est obligatoire, et ce, à tous les deux ans pour les installations utilisées à longueur d'année, en vertu du **Règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées**. La date limite pour remettre votre preuve est le 31 décembre de chaque année pour laquelle la vidange est effectuée, conformément au **Règlement municipal sur le contrôle de la vidange des fosses septiques**.

Pour nous faire parvenir vos preuves de vidanges ou pour toutes demandes d'informations, vous pouvez communiquer avec l'inspecteur par courriel à inspecteur@sjlm.ca ou par téléphone au 450 347-5446, poste 204. Vous pouvez également nous faire parvenir votre preuve par la poste ou en personne au bureau municipal situé au: 91, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur (Québec) J0J 1Z0

Projets de réfection

Cet été, la municipalité procédera à des travaux de réfection de chaussées et de réhabilitation de ponceaux, sur la route Édouard VII (portion de la limite de Saint-Philippe à l'entrée du rang Saint-Philippe Nord), le rang Saint-Marc et les rangs Saint-Philippe Nord et Sud.

Ces travaux seront exécutés après les travaux d'Hydro-Québec à réaliser dans le cadre du projet Hertel New-York, soit dans la période estivale pour tenter le moindre impact sur la pratique de l'agriculture environnante et le travail des agriculteurs. Ces travaux sont essentiels pour assurer la protection des usagers et usagères de ces voies publiques et sont, nous le savons, très attendus des citoyens et citoyennes.

Pour le détail des appels d'offres, consultez les avis publics présentés à la fin de cette édition du Jacqueminois.

PROJET HERTEL-NEW YORK

ENTRAVES À VENIR

Pour tous les détails : <https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/communiqué/projet-herTEL-new-york/>

Entrave à venir

Date de début : 29 janvier 2024

Date de fin : 1 mars 2024

Localisation : Intersection route Édouard-VII (route 217) et montée Saint-Jacques

Type d'entrave : Entrave partielle

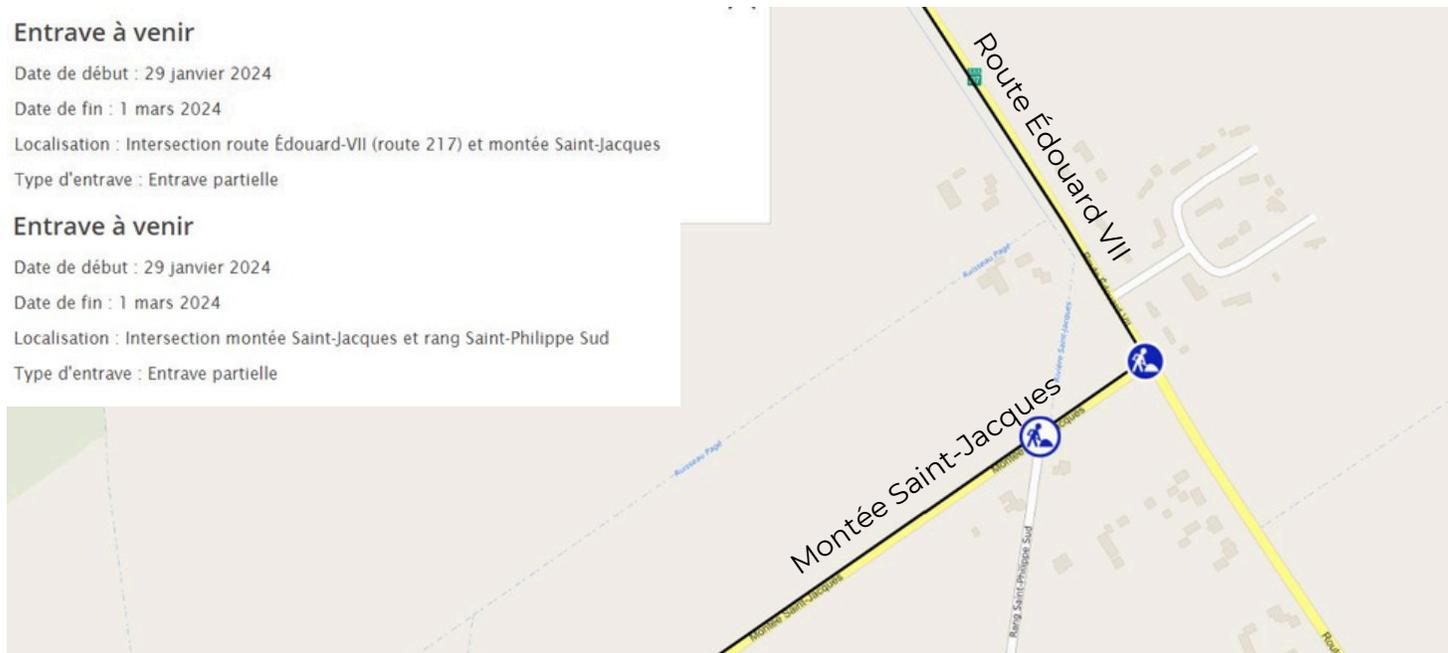
Entrave à venir

Date de début : 29 janvier 2024

Date de fin : 1 mars 2024

Localisation : Intersection montée Saint-Jacques et rang Saint-Philippe Sud

Type d'entrave : Entrave partielle



DOSSIER SÉCURITÉ PUBLIQUE

Après une tempête de neige, il est essentiel de prendre des mesures pour assurer la sécurité de votre domicile. Parmi ces précautions, le dégagement des issues de secours est une bonne habitude à prendre. Cette pratique souvent négligée peut faire la différence lors de situation d'urgence. Les sorties de secours, telles que les portes arrières et les fenêtres au rez-de-chaussée, peuvent être obstruées, compromettant ainsi les voies d'évacuation cruciales.

Une fois les issues de secours dégagées, assurez-vous de maintenir une voie d'accès claire en tout temps. Merci de nous aider assurer la sécurité de tous!

Votre service incendie.



**CAR
NAVAL
VAL**

SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

**D'HIVER
DU TEMPS DES
SUCRES**

SAMEDI LE 17 FÉVRIER

11 H À 16 H | 263, ROUTE ÉDOUARD VII

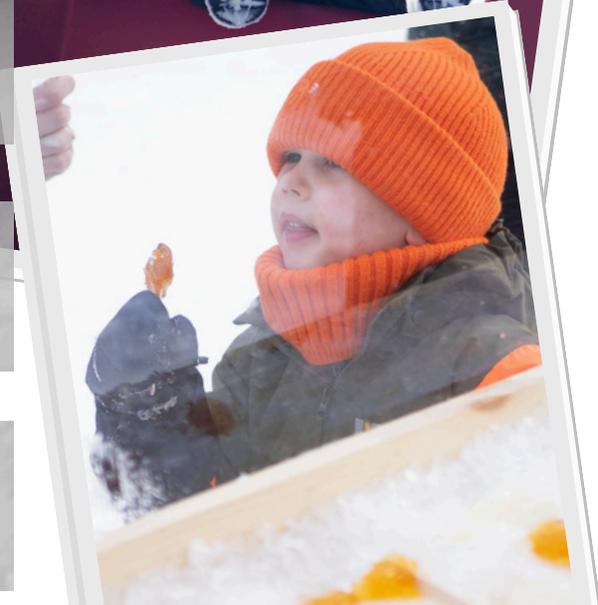
**RÉSERVEZ VOTRE DATE,
ON VOUS ATTEND!**

JEUX DIVERS

MUSIQUE PAR DJ ZAK

TIRE D'ÉRABLE

KIOSQUES VARIÉS



COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Collectes à venir en 2024 :

	Jour de collecte	Fréquence de collecte
Déchets	Jeudi	Aux 2 semaines à l'année
Récupération	Jeudi	Aux 2 semaines à l'année
Compostage	Mardi	Aux 2 semaines jusqu'à la fin mars
Gros rebuts non valorisables	1er février et 14 mars	Chaque mois

R Récupération

C Compostage

D Déchets

 Gros rebuts non valorisables

✓ = matelas, divan, tapis, toiles

⊘ = meuble de bois, toilette, etc.

FÉVRIER						
D	L	M	M	J	V	S
				1 D 	2	3
4	5	C		8 R	9	10
11	12			15 D	16	17
18	19	C		22 R	23	24
25	26			29 D		

MARS						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	C		7 R	8	9
10	11			14 D 	15	16
17	18	C		24 R	25	26
27/31	28			31 D		

L'hiver et les collectes

- Gardez le couvercle du bac fermé pour éviter les dégâts ou l'accumulation de pluie ou de neige à l'intérieur (qui augmentent inutilement le poids et donc le coût).
- Prolongez la durée de vie de vos bacs en vous assurant que votre bac n'est pas enlisé au sol (boue, neige, gel).
- Poudrierie, verglas? Donnez congé à votre bac! Si vous pouvez sauter une collecte, laissez votre bac en sécurité loin de la route, des fossés et des équipements de déneigement.





SAINT-JACQUES
LE-MINEUR

AVIS PUBLIC

LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC

NUMÉRO D'APPEL D'OFFRES :	SJLM-260124
TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :	Réfection des rangs Saint-Marc et Saint-Philippe Nord et Sud et réhabilitation de ponceaux
DATE DE PUBLICATION :	26 janvier 2024
DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES PLAINTES :	16 février 2024
MAÎTRE DE L'OUVRAGE :	Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur 91, rue Principale Saint-Jacques-le-Mineur, QC, J0J 1Z0
INGÉNIEUR CONCEPTEUR :	Force 1040, rue du Lux, suite 410 Brossard, QC, J4Y 0E3
ADRESSE DE DÉPÔT DES SOUMISSIONS :	Par voie électronique seulement via SEAO à l'adresse suivante www.seao.ca
DÉPÔT DES SOUMISSIONS	
DATE LIMITE :	23 février 2024
HEURE LIMITE :	14H00 (heure locale du Québec)
RESPONSABLE DE L'APPEL D'OFFRES :	M. Martin Blais courriel : dga@sjlm.ca
MODE DE SOLlicitation :	Publique

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

Les travaux sont divisés en trois lots, dont deux sont optionnels (B et C) et seront attribués ou non par la municipalité. Les travaux (lot A) consistent sur le rang Saint-Philippe Nord en une réfection par pulvérisation qui devra être effectuée sur une longueur d'environ 500 mètres, ainsi que le nettoyage de 4 ponceaux et le remplacement d'un (1) ponceau (#94) sur le rang Saint-Philippe Sud. En option (lot B), sur le rang Saint-Marc, une réfection par pulvérisation et une reconstruction partielle devront être effectuées sur une longueur d'environ 300 mètres. Également en option (lot C), deux ponceaux pourraient être à remplacer sur le rang Saint-Marc (#4 et #5). Le ponceau #94 à remplacer est situé sur le rang Saint-Philippe Sud à 2km des autres travaux de pavage. Les quatre (4) ponceaux à nettoyer sont situés sur les rangs Saint-Philippe Nord et Saint-Philippe Sud.

L'arpentage, la gestion de l'environnement, la gestion des déblais et remblais, la gestion de la circulation et de la signalisation, le raccordement du nouveau pavage aux entrées existantes et le marquage de la nouvelle chaussée, sans s'y limiter, sont également inclus.

2. DÉTAILS DE L'APPEL D'OFFRES

Les documents nécessaires à la soumission peuvent être obtenus uniquement auprès du système électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse suivante : www.seao.ca, selon les coûts et les modalités de ce système, à compter de la date de publication de l'appel d'offres indiquée au présent avis.

Pour être considérée, toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission telle que décrite à la section C « Avis aux soumissionnaires ». Le soumissionnaire doit tenir compte de cette obligation lorsqu'il fera compléter par d'autres les documents en question.

Le Maître de l'ouvrage se réserve le droit de refuser la soumission d'un entrepreneur, d'un prestataire de services ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant par la Municipalité.

Toute soumission doit, pour être validement considérée, être dûment remplie et signée sur les formulaires fournis sur le site du SEAO.

Toute demande d'information supplémentaire doit être adressée, par écrit via courriel, au responsable de l'appel d'offre indiqué au présent avis. Les plaintes relatives aux conditions de l'appel d'offres doivent être reçues avant la date limite indiqué au présent avis.

Pour être valides et considérées, les soumissions doivent être transmises et déposées **par voie électronique seulement** via l'intermédiaire du SEAO conformément aux instructions et modalités de ce système à l'adresse suivante www.seao.ca **avant la date et l'heure** indiquées ci-dessus.

Le Maître de l'ouvrage n'accepte pas de recevoir des soumissions transmises et reçues physiquement ou sur support papier.

L'analyse des soumissions est faite selon le mode d'adjudication du plus bas soumissionnaire conforme. Le Maître de l'ouvrage ne s'engage toutefois pas à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées.

DONNÉ à Saint-Jacques-le-Mineur, Québec, ce 26e jour du mois de janvier 2024.

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la Municipalité ainsi que dans un journal imprimé localement et distribué à toute la population entre 8h00 et 22h00, le 26 janvier 2024 à Saint-Jacques-le-Mineur.



Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière



**SAINT-JACQUES
LE-MINEUR**

AVIS PUBLIC

LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC

NUMÉRO D'APPEL D'OFFRES :	SJLM-160224
TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :	Réfection de la route Édouard VII
DATE DE PUBLICATION :	16 février 2024
DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES PLAINTES :	27 février 2024
MAÎTRE DE L'OUVRAGE :	Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur 91, rue Principale Saint-Jacques-le-Mineur, QC, J0J 1Z0
INGÉNIEUR CONCEPTEUR :	Genexco 100-2031, rue Léonard-De Vinci Sainte-Julie, QC, J3E 1Z2
ADRESSE DE DÉPÔT DES SOUMISSIONS :	Par voie électronique seulement via SEAO à l'adresse suivante www.seao.ca
DÉPÔT DES SOUMISSIONS	
DATE LIMITE :	8 mars 2024
HEURE LIMITE :	10H00 (heure locale du Québec)
RESPONSABLE DE L'APPEL D'OFFRES :	M. Martin Blais courriel : dga@sjlm.ca
MODE DE SOLlicitation :	Publique

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

- L'arpentage de construction;
- La signalisation et la gestion de la circulation;
- Les relevés d'arpentage;
- Les travaux de planage, pulvérisation, amendement granulaire, nivellement et compaction;
- Le nettoyage des surfaces planées et la pose du liant d'accrochage;
- Le planage du pavage existant aux endroits de transition, incluant la disposition des résidus de planage;
- L'excavation, la mise en place du matériel pulvérisé et des matériaux granulaires MG20 ou MR-2, le nivellement et le compactage des accotements et entrées charretières;
- La mise en forme;
- Les travaux de pavage incluant la mise en place d'un enrobé GB20, ESG14 et ESG10;
- Le nettoyage et réfection des entrées charretières en MG20b et pavage;
- La réalisation des saignées en pierre nette;
- La réfection des accotements;
- Le marquage de chaussée;
- Le transport et disposition des résidus et/ou rebuts dans un site autorisé par le MELCC, etc.

2. DÉTAILS DE L'APPEL D'OFFRES

Les documents nécessaires à la soumission peuvent être obtenus uniquement auprès du système électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse suivante : www.seao.ca, selon les coûts et les modalités de ce système, à compter de la date de publication de l'appel d'offres indiquée au présent avis.

Pour être considérée, toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission telle que décrite à la section 4.2 « Avis aux soumissionnaires ». Le soumissionnaire doit tenir compte de cette obligation lorsqu'il fera compléter par d'autres les documents en question.

Le Maître de l'ouvrage se réserve le droit de refuser la soumission d'un entrepreneur, d'un prestataire de services ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant par la Municipalité.

Toute soumission doit, pour être valablement considérée, être dûment remplie et signée sur les formulaires fournis sur le site du SEAO.

Toute demande d'information supplémentaire doit être adressée, par écrit via courriel, au responsable de l'appel d'offre indiqué au présent avis. Les plaintes relatives aux conditions de l'appel d'offres doivent être reçues avant la date limite indiqué au présent avis.

Pour être valides et considérées, les soumissions doivent être transmises et déposées par **voie électronique seulement** via l'intermédiaire du SEAO conformément aux instructions et modalités de ce système à l'adresse suivante www.seao.ca **avant la date et l'heure** indiquées ci-dessus.

Le Maître de l'ouvrage n'accepte pas de recevoir des soumissions transmises et reçues physiquement ou sur support papier.

L'analyse des soumissions est faite selon le mode d'adjudication du plus bas soumissionnaire conforme. Le Maître de l'ouvrage ne s'engage toutefois pas à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées.

DONNÉ à Saint-Jacques-le-Mineur, Québec, ce 26e jour du mois de janvier 2024.

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la Municipalité ainsi que dans un journal imprimé localement et distribué à toute la population entre 8h00 et 22h00, le 26 janvier 2024 à Saint-Jacques-le-Mineur.



Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière